

Ecole maternelle JOLIOT-CURIE

79 rue Robert VILLOING
78500 SARTROUVILLE
Tél. : 01 39 13 47 13 (laisser un message sur le répondeur)
Mail. 0782225v@ac-versailles.fr

<http://blog.ac-versailles.fr/emjoliotcuriesartrouville/>



BIENVENUE À L'ÉCOLE MATERNELLE

La scolarité en maternelle

L'école maternelle accueille votre enfant pour 3 années : Petite Section (PS), Moyenne Section (MS) et Grande Section (GS).
La formation dispensée dans les écoles maternelles favorise l'éveil de la personnalité des enfants, stimule leur développement sensoriel, moteur, cognitif et social, développe l'estime de soi et des autres et concourt à leur épanouissement affectif.
Cette formation s'attache à développer chez chaque enfant l'envie et le plaisir d'apprendre afin de lui permettre, progressivement, de devenir élève.
La mission éducative de l'école maternelle comporte une première approche des outils de base de la connaissance, prépare les enfants aux apprentissages fondamentaux dispensés à l'école élémentaire et leur apprend les principes de la vie en société.
Pour cela, il est absolument nécessaire que votre enfant fréquente régulièrement l'école.

L'organisation de l'école

L'école maternelle Joliot Curie compte 8 classes .
Le personnel est composé de : 9 enseignants dont la directrice, 6 ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles) et 1 agent d'entretien.
Une présentation filmée de l'école est disponible sur le blog de l'école :
<http://blog.ac-versailles.fr/emjoliotcuriesartrouville/>

Quand est la rentrée ?

La rentrée des élèves aura lieu le **Lundi 2 Septembre 2024. Une rentrée échelonnée a été proposée en rendez-vous au moment de l'inscription.**
Les listes des classes seront affichées dans la cour de récréation le matin même. Il faudra suivre le fléchage de couleur.

Les horaires d'ouverture de l'école

Il y a école les lundis, mardis, jeudis, vendredis sauf vacances et jours fériés.
→ L'accueil : le matin de 8h20 à 8h30, l'après-midi de 13h20 à 13h30 au portail principal.
→ Les sorties : le matin de 11h25 à 11h35, l'après-midi de 16h25 à 16h35.
Merci de respecter ces horaires et d'être ponctuel.

Le périscolaire Sartrouville animation

Matin : 7H15 à 8H20 Soir : 16H30 à 19H (goûter fourni)
Les mercredis et les vacances scolaires.
Pour s'inscrire : Ville de Sartrouville Animation <https://www.ifac.asso.fr/>

La restauration scolaire

Un restaurant scolaire municipal assure le repas du midi. De 11h20 à 13h20, les enfants sont sous la responsabilité du personnel communal.
Merci d'indiquer à l'enseignante si votre enfant déjeune ou pas à la cantine et de prévenir votre enfant.
Pour s'inscrire
<https://www.sartrouville.fr/famille-et-solidarites/vie-scolaire/portail-famille/>
Les menus sont disponibles ici : <https://www.sartrouville.fr/vivre-a-sartrouville/scolaire/restauration-scolaire/>

Comment préparer votre enfant pour sa première rentrée scolaire ?

Avant la rentrée :

- parlez-lui de l'école : rappelez lui ce qu'il a vu lors de la visite de l'école, lisez-lui des albums sur la rentrée ...
- respectez un rythme de vie régulier : repas, coucher, lever...

Le jour de la rentrée :

_1 adulte seulement pourra accompagner votre enfant. Vous recevez un mail avant la rentrée pour vous préciser d'éventuelles modifications en lien avec la situation sanitaire ou de sécurité du moment.

- restez avec lui quelques minutes si vous le pouvez
- prévenez-le lorsque vous partirez
- précisez-lui qui reviendra le chercher et quand.

Ce que votre enfant peut apporter :

- En petite section : son doudou étiqueté à son nom, sa tétine (autorisée pour entrer en classe en septembre puis uniquement au dortoir) s'il en a encore besoin dans une boîte à tétine à son nom, un change complet (culotte, chaussettes, pantalon, tee-shirt) dans un sac à dos marqué à son nom.
 - Une boîte de mouchoirs en papier
- Ce dont il n'a pas besoin : un cartable, des fournitures scolaires, des jouets, des bonbons, des goûters, des bijoux.

Les questions matérielles

Nous vous demandons de respecter les règles suivantes :

- que votre enfant arrive à l'heure.
- qu'il arrive le matin après avoir pris son petit déjeuner à la maison. Une matinée d'école demande beaucoup d'énergie.
- qu'il n'ait pas de sucreries ni dans la bouche, ni dans la poche.
- qu'il n'ait pas de bijou ni d'objet quelconque qui puisse être perdu ou détérioré.
- qu'il soit habillé de manière pratique, adaptée à la météo et favorisant le plus possible son apprentissage de l'autonomie (chaussures à scratch, pas de lacets, pas de ceinture, pas de bretelles...). Les tours de cou sont autorisés, les écharpes sont interdites à l'école.
- que tous les vêtements susceptibles d'être enlevés à l'école soient bien marqués à son nom (y compris les chaussures, la tétine et le doudou pour les élèves qui font la sieste à l'école).

Les questions administratives

En début d'année scolaire, il vous sera demandé de fournir :

- Une attestation d'assurance pour votre enfant. Vérifiez qu'elle couvre non seulement sa responsabilité civile mais également le risque de dommage subi (individuelle accident).

Des documents vous seront distribués à la rentrée :

- Une fiche de renseignements (avec une liste précise des personnes autorisées à venir chercher votre enfant. Liste évolutive à votre demande au cours de l'année)
- Une fiche d'urgence

La sécurité

En cas d'accident bénin (bosse, écorchure...) votre enfant est soigné à l'école. Si nous avons un doute sur la blessure, l'école contacte le 15 qui donnera ses instructions en fonction de l'état de l'enfant. Dans ce cas, les parents sont avertis aussi immédiatement aux numéros de téléphones indiqués sur la fiche d'urgence. En cas de gravité seul le médecin du SAMU est habilité à décider du transfert à l'hôpital. Seul un responsable légal pourra accompagner l'élève dans l'ambulance, aucun personnel de l'école ne pourra le faire à sa place. Seuls les accidents survenus pendant le temps scolaire sont sous la responsabilité de l'école.

La santé des enfants

Les enfants accueillis à l'école doivent être dans un état de santé et de propreté compatible avec les exigences de la scolarisation.

Si votre enfant est malade à l'école, les parents sont avertis et s'organisent pour venir récupérer leur enfant

Aucun médicament ne peut être administré aux enfants par le personnel de l'école sauf dans le cadre d'un PAI :

S'il a des allergies (respiratoire ou alimentaire) ou s'il doit suivre un traitement médical long, il sera établi un Projet d'Accueil Individualisé. C'est à vous d'en faire la demande auprès du CMS (centre médico scolaire) au 01.39.13.62.91. mail : cms.sartrouville@ac-versailles.fr

Si votre enfant est malade à la maison, prévenez l'école de son absence le jour même (message répondeur : 01 39 13 47 13 ou mail 0782225v@ac-versailles.fr ou messagerie privée de l'enseignant sur l'application klassly)

La vie en collectivité favorise la transmission des poux. Il vous sera demandé d'être vigilants et de traiter rapidement votre enfant lorsque nous vous le signalerons.

Les parents et l'école

Les fédérations de parents d'élèves présentes dans notre établissement possèdent un tableau d'affichage à côté du portail. Elles se présenteront à la rentrée. N'hésitez pas à les contacter et à participer. Adresse mail de contact :

Association de parents indépendants : parents.joliot@hotmail.com

FCPE local Joliot Curie Maternelle : fcpe.local.joliotcuriematernelle@gmail.com

La vie à l'école

Pour être informés en temps réel des événements de l'école, il est important de pouvoir télécharger l'application Klassly : <https://fr.klass.ly> Un code d'accès au groupe privé de la classe de votre enfant vous sera communiqué à la rentrée.

Réunion de rentrée : Elle aura lieu dans la première quinzaine qui suit la rentrée. L'enseignant (e) vous présentera son fonctionnement et ses projets.

Les élections des représentants de parents d'élèves : Elles ont généralement lieu en octobre. Chaque parent peut-être candidat et chaque parent est électeur.

Le conseil d'école : Il est composé de parents élus, du personnel de l'école, d'un représentant de la municipalité et d'un délégué départemental de l'éducation nationale. Il se réunit une fois par trimestre.

Le règlement intérieur : rassemble et fixe dans un seul document l'ensemble des règles et des principes de vie dans l'école. Il est voté au premier conseil d'école et ensuite porté à la connaissance de tous.

Vacances scolaires :

<https://www.education.gouv.fr/calendrier-scolaire-100148>

Nous souhaitons la bienvenue à l'école à tous nos futurs élèves et à leurs familles... et si vous avez des questions complémentaires, n'hésitez pas à les adresser sur la messagerie de l'école 0782225v@ac-versailles.fr